



RESILIATION D'OFFICE DE CANALSATE

Par **TIDOUCH**, le **18/07/2011** à **15:52**

onjour,

Le 02/07/11 SFR a coupé tous mes accès TV,TEL,INTERNET sans me prévenir alors qu'ils devaient procéder depuis Mai 2011 à une installation dans mon immeuble de la fibre optique (que je pensais avoir et payer) et m'équiper de nouveaux matériels. Malgré mes relances tél et mails sur site ils n'ont jamais répondu.J'ai donc pris acte de leur rupture de mon abonnement à cette date par lettre RAR en leur précisant qu'ils avaient également rompu mon abonnement à CANALSATE par la même occasion. J'ai été sans accès du 2 au 7 juillet au soir, date à laquelle NUMERICABLE est venu installer leur matériel.

J'ai donc envoyé copie conforme de cette lettre à CANALSATE par courrier RAR le 2/07 également pour leur signaler que je ne réceptionnais plus leurs chaînes à compter de cette date et que mon prochain fournisseur d'accès NUMERICABLE ne les diffusant pas mon abonnement se trouvait donc résilié de fait par SFR.

Le prélèvement bancaire ayant été fait début juillet, j'ai laissé faire croyant qu'ils en tiendraient compte....

Je reçois leur courrier du 7 Juillet, sans nom de signataire, accusant réception de MA RESILIATION et exigeant le paiement de mon abonnement jusqu'au 1er Octobre 2011 sachant que je ne recevrai plus les chaînes à cette date !!!!!!!

Sauf avis contraire de votre part, je pense être dans mon droit. Pourriez-vous m'indiquer la suite à donner pour clore définitivement ce dossier dans les règles ?

Je vous en remercie vivement à l'avance.